



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



Communiqués 29.04.2015

Décision timorée du Conseil fédéral au détriment des assurés

En décidant aujourd'hui de modifier l'ordonnance relative à la fixation des prix des médicaments, le Conseil fédéral empêche une baisse rapide du prix des médicaments en Suisse. Les assurés vont donc passer à la caisse et continuer à payer plusieurs centaines de millions de francs en trop à chaque achat de médicaments.

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de modifier l'ordonnance relative à la fixation des prix des médicaments. Il souhaite s'en tenir à une révision échelonnée des prix. Ainsi, un tiers seulement des médicaments remboursables par les caisses-maladie seront soumis chaque année à une révision pour que leur prix soit ajusté à ceux pratiqués à l'étranger. Dans le même temps, le Conseil fédéral a fait savoir qu'il entendait renoncer complètement à la révision des prix cette année. Il explique sa décision en se référant au changement du système, qui prévoit à l'avenir une révision des prix en fonction de groupes thérapeutiques et plus selon l'année d'admission dans la liste des spécialités. Pour les assurés, cette décision signifie que le prix des médicaments, plus précisément un tiers des positions inscrites dans la liste des spécialités, ne sera pas ajusté avant le mois de novembre 2016 au taux de change actuellement nettement plus avantageux. C'est seulement à la fin de l'année 2018 que le prix de tous les médicaments sera corrigé à la baisse en fonction du critère du taux de change.

La décision du Conseil fédéral empêche une diminution justifiée des coûts de la santé

curafutura estime que la décision de renoncer à une vérification complète et annuelle des prix ainsi que la décision d'annuler toute révision de prix cette année sont incompréhensibles, particulièrement dans le contexte d'abandon du taux plancher de l'euro par la Banque nationale suisse. En effet, les médicaments figurant actuellement sur la liste des spécialités se basent sur un taux de change de CHF 1.27, respectivement CHF 1.29, alors que l'euro est en ce moment négocié à CHF 1.05. Concrètement, cette situation implique que le prix des médicaments en Suisse est actuellement surévalué de près de 20% dans de nombreux cas et que les assurés paient ainsi plusieurs centaines de millions de francs en trop pour les médicaments qu'ils achètent.

curafutura considère que cette modification de l'ordonnance relative à la fixation des prix des médicaments est une occasion ratée de tenir compte de la situation extraordinaire sur le marché des devises.

Contact pour les médias:

Beat Knuchel, directeur a.i.
Téléphone 031 310 01 81; portable: 076 330 93 83
beat.knuchel@curafutura.ch